



unité

Conseil central
du Montréal métropolitain
www.cmmm-csn.qc.ca

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN 

Avril 2009
Volume 23, numéro 4



Jour de la Terre
page 4

Journal de Montréal
page 6

Perdre sa vie à la gagner
page 9

À l'agenda

Avril

1^{er}

Assemblée générale

1 et 2

Formation treasurer
pre-requisite :
union executive I

6, 7 et 8

Formation
exécutif syndical I

14 et 15

Formation délégué-es
de département

16 et 17

Status of women

21 et 22

Formation initiation
à la santé sécurité

23 et 24

Formation initiation
health and safety

28 et 29

Information dissemination
in our union

Coup d'oeil sur l'assemblée générale

Un 8 mars bien souligné

Les oubliés de la forêt, documentaire produit par la CSN et faisant état des piètres conditions de travail des travailleurs sylvicoles a été présenté aux délégué-es en guise d'ouverture de l'assemblée générale du 4 mars dernier. Plus tard dans la soirée, Bernard Forest, président du Syndicat national de la sylviculture (SNS-CSN) a complété la présentation en racontant les démarches de syndicalisation et en expliquant le contexte socio-économique dans lequel évoluent les sylviculteurs : la forêt québécoise est un bien



Gaétan Châteauneuf
CCMM

public qui est exploité exclusivement par des industries privées. Le président du conseil central, Gaétan Châteauneuf, a relevé deux événements marquants des dernières semaines soit, les déboires financiers de la Caisse de dépôt et de placements du Québec et la déclaration de Stephen Harper concernant l'inutilité de la présence des soldats canadiens en Afghanistan. Il a ensuite salué le courage de plusieurs de nos membres syndiqué-es actuellement aux prises avec de difficiles conflits de travail : Sheraton Four Points, Journal de Montréal et Casino de Montréal. De plus, un de nos invités, Michel Laporte, vice-président du Syndicat des professeur-es de l'UQAM (SPUQ-CSN), a entretenu les délégué-es sur la bataille que



Bernard Forest
SNS-CSN

mène ce syndicat, lui aussi, pour obtenir une réelle négociation.

8 mars 2009

Afin de souligner la Journée internationale des femmes, le comité de condition féminine du conseil central avait invité Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri, respectivement chargé-e de cours et professeur à l'UQAM, pour une mini-conférence sur la lutte quotidienne à l'antiféminisme. Cet antiféminisme est porté, entre autres, par l'idéologie masculiniste. Les tenants de cette théorie refusent d'admettre que les femmes vivent encore des inégalités sociales systémiques favorisant les hommes. Les masculinistes imputent les problèmes vécus par les hommes (tels que le décrochage scolaire, le taux de suicide et la situation parentale de certains pères divorcés) aux féministes voire même aux femmes.



Michel Laporte,
SPUQ

Aussi, Chantal Lapanne, membre du conseil syndical et responsable du comité de condition féminine, a présenté les résultats préliminaires d'une enquête menée auprès des syndicats locaux sur la situation des « comités femmes » dans nos syndicats affiliés. Un rapport complet sera disponible dans les semaines à venir. Les délégué-es ont exprimé aux conférencières leur satisfaction durant l'échange qui a suivi les présentations. Le tout s'est terminé par un rappel que se sont *Unies et mobilisées que les femmes sont certaines d'avancer !*



Le comité condition féminine et ses invité-es

Bienvenue au CCMM - CSN

Bienvenue à toutes les travailleuses et travailleurs qui ont récemment joint les rangs de la CSN :

Syndicat des travailleuses et travailleurs de Banana Republic - CSN. Ce syndicat compte 49 membres oeuvrant dans la vente au détail au magasin Banana Republic, situé sur la rue Ste-Catherine Ouest. Il sera affilié à la Fédération du commerce - CSN.

Syndicats des travailleuses et travailleurs de Sinistre Montréal - CSN. Ce syndicat compte 24 membres oeuvrant dans le domaine du service d'entretien résidentiel et commercial après sinistre. Il sera aussi affilié à la Fédération du commerce - CSN.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe 92 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.cmm-csn.qc.ca

éditorial

Protection de l'environnement La tête dans le sable... bitumineux !

Par Dominique Daigneault
2^e vice-présidente du CCMM-CSN



Le 22 avril, plus de 500 millions de personnes provenant de 184 pays célébreront le Jour de la terre. Profitons donc de l'occasion pour faire le point sur certaines questions environnementales.

Les changements climatiques

Un des enjeux les plus inquiétants au plan environnemental est certes la problématique des changements climatiques. Celle-ci nous interpelle toutes et tous, comme citoyennes et citoyens, et exige que nous nous engagions concrètement et le plus rapidement possible à revoir nos habitudes de vie en lien avec la consommation d'énergie. Plusieurs ont entrepris un virage, non seulement dans leur vie quotidienne mais aussi dans leur milieu de travail, à travers diverses actions syndicales.

Si les changements d'habitudes individuelles sont essentiels, ils ne sont pas suffisants pour renverser la vapeur. Nos gouvernements doivent aussi montrer la voie en adoptant des positions politiques allant dans ce sens. Et on ne peut pas dire qu'à cet égard, le Canada soit un exemple à suivre, bien au contraire. En décembre dernier, lors de la conférence sur le climat de l'ONU à Poznan, en Pologne, le Canada s'est vu décerner le prix Fossile colossal par Greenpeace et d'autres groupes environnementaux. Le qualificatif « colossal », ne s'applique pas à l'effort qu'il a déployé dans la lutte contre les gaz à effet de serre (GES). Il illustre plutôt la bêtise dans laquelle s'enlise le gouvernement canadien face à la tragédie annoncée qu'est le réchauffement planétaire.

Les sables bitumineux : la bourse ou la vie !

Une des raisons qui fait reculer le gouvernement canadien est la mine d'or que représente l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta. Grâce à cette industrie, le Canada est devenu le principal fournisseur de pétrole des États-unis. Mais cet or noir constitue une véritable catastrophe sur le plan écologique, comme en témoigne le reportage, dans l'édition du mois de mars, de la revue National Geographic. Outre le saccage des forêts de la Vallée de l'Athabasca, la quantité d'énergie nécessaire à la production d'un baril de pétrole est phénoménale et génère

beaucoup de GES. Il faut retirer environ deux tonnes de terre pour avoir accès au sable, puis retirer encore deux tonnes de sable qui sera traité à l'aide de plusieurs barils d'eau chauffée à haute température. Les eaux résiduelles sont ensuite retournées dans l'environnement, créant d'immenses étangs hautement toxiques, tant pour la vie sauvage que pour la vie humaine.

Avant d'être élu président des États-Unis, Barack Obama avait déjà exprimé ses inquiétudes quant aux impacts environnementaux qu'entraîne l'exploitation des sables bitumineux. Récemment, il mentionnait que l'on devra en améliorer le bilan environnemental, notamment en développant des technologies visant la séquestration de carbone pour capter les émissions de GES. Ce timide virage vert de l'actuelle administration américaine devrait inquiéter les dirigeants de l'industrie et les pousser à mettre rapidement en place les moyens nécessaires pour réduire leur empreinte écologique avant de perdre leur lucratif marché.

L'industrie pétrolière et le gouvernement Harper useront certainement de plusieurs stratégies pour contourner les préoccupations environnementales de la population et nous devons demeurer vigilants afin de les en empêcher. Une de ces stratégies pourrait être d'amorcer des négociations, en établissant un front commun de pays nord-américains, afin de modifier à la baisse les cibles de Kyoto.

Le défi

Pour nous, il est hors de question de revoir à la baisse les cibles du Protocole de Kyoto. Les dirigeants du Canada et des États-Unis devront revoir leurs façons de faire traditionnelles et polluantes s'ils souhaitent mettre un terme à l'augmentation des GES. Plusieurs avenues méritent d'être explorées pour aller dans ce sens, que ce soit en abolissant les incitatifs fiscaux de l'industrie pétrolière, en finançant des programmes mettant en valeur les énergies renouvelables, notamment l'éolien ou encore, soutenir les mesures qui visent l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et industriels. Les solutions sont multiples mais une chose est certaine, il faut prendre le virage vert et ça presse !



Pourquoi fête-t-on la Terre le 22 avril ?

Malgré leur empreinte écologique plutôt hégémonique, nos voisins états-uniens ont joué un rôle important dans la naissance et l'évolution du mouvement environnemental depuis quelques décennies. Prenons, par exemple, la célébration du Jour de la Terre : Made in USA ! Eh bien oui et pas par quelques hippies vivant au beau milieu d'un parc national ! Non, plutôt par celui qui a créé le parc national.

L'homme s'appelle Gaylord Nelson. Élu sénateur par la population du Wisconsin en 1962, il aura, dès son entrée en fonction, une obses-

sion qu'il entretiendra de façon ambitieuse : celle d'inscrire la protection de l'environnement à l'agenda politique national. Il convint même le Président Kennedy d'aborder la question environnementale dans le cadre d'une tournée de différents États en 1963. Hélas, l'idée n'est pas très populaire chez la classe politique de l'époque. Qu'à cela ne tienne, Gaylord Nelson continue de militer pour l'adoption de lois favorables à l'environnement. Ses démarches connaîtront un succès certain dans les années suivantes puisque des lois ont été promulguées (Environmental Protection

Act, Clean Air Act, Clean Water Act, etc).

C'est finalement les séminaires (teach-ins) contre la guerre au Vietnam, dans les campus des collèges, qui donneront à Gaylord Nelson l'idée de lancer un appel aux étudiants, groupes communautaires et autres organisations à travers le pays, pour organiser des activités du même type sur les problèmes environnementaux. Environ 20 millions de personnes ont participé à l'organisation de milliers d'activités autonomes partout aux États-Unis toutes liées au même objectif. C'était le

22 avril 1970. Graduellement, on a commencé à célébrer le Jour de la Terre un peu partout à travers le monde. Le Québec y participe depuis 1995 grâce aux actions de centaines d'écoles, d'institutions et d'organisations syndicales et communautaires, tel votre conseil central ! En effet, la CSN et le Conseil central du Montréal métropolitain soulignent le Jour de la Terre en participant au Défi Climat.

Vous célébrerez aussi la Terre le 22 avril ? Dites-nous comment !

Nathalie Guay
Comité environnement CCMM



Défi climat

Diminuer notre empreinte écologique

Certaines de nos habitudes de vie génèrent une grande diversité d'impacts sur les écosystèmes (eau, air et sol) et affectent la santé humaine. Ces impacts sont mesurés de différentes façons. Par exemple, l'empreinte écologique est une mesure globale qui détermine la quantité des ressources utilisées pour assurer notre subsistance (alimentation, logement, chauffage et transport) ainsi que la quantité des déchets générés pour en disposer. Cet indicateur permet de traduire en hectares, par personne ou pour une population, la surface de la planète nécessaire pour vivre ou survivre, et ce, pour une année. L'empreinte écologique mondiale

actuelle se situe autour de 1,8 à 2 hectares par personne alors que celle du Canada oscille autour de 8,6 hectares par personne, soit près de quatre fois la capacité de la planète.

Une des empreintes écologiques considérable est sans conteste la production de gaz à effet de serre (GES), lesquels réchauffent graduellement le climat mondial et provoquent les changements climatiques. Il existe une centaine de GES mais seulement six sont inscrits au protocole de Kyoto. Au Québec, le transport, incluant nos voitures, est le principal secteur d'activités générant des GES avec un taux de 38 % des émissions totales.

lée au printemps 2008 et a connu un franc succès. Les résultats ont été au-delà des espérances : une réduction de plus de 26 000 tonnes de GES soit l'équivalent de la consommation annuelle de 6 347



voitures. D'ailleurs, les salarié-es du Conseil central du Montréal Métropolitain-CSN y ont participé. Jusqu'à présent, 132 entreprises sont inscrites au Défi climat, représentant 110 000 employés susceptibles d'être sensibilisés et ainsi, aptes à faire leur part.

Petit geste = grosse contribution

Voici quelques comportements écologiques proposés par Défi climat. **Remplacer**, une fois par semaine,

un lavage à l'eau chaude par un lavage à l'eau froide. La consommation d'eau chaude représente à elle seule 16 % de la facture d'électricité type d'une maison. **Renoncer** au climatiseur domestique.

Sécher la moitié du linge à l'air libre (corde à linge ou séchoir). **Réduire** la consommation de viande de 25 %. L'élevage du bœuf, par exemple, implique l'émission de 13 kg de gaz à effet de serre pour chaque kilogramme de viande.

Le cumul de toutes ces actions, qui semblent anodines, peut faire la différence. Les gestes individuels prennent tout leur sens lorsqu'ils s'inscrivent dans une campagne sociétale telle que celle de sauver la planète !

Isabelle Ménard
Comité environnement CCMM



www.deficlimat.qc.ca



mobilisation



Fête internationale des travailleuses et des travailleurs

Les célébrations du 1^{er} mai 2009 se feront sous le signe de la protection des droits fondamentaux de toutes et de tous les citoyens en tant de crise économique. Pour que cette crise ne soit pas le prétexte à la diminution et aux reculs des droits économiques et sociaux de toute la population du Québec, soyons des milliers à clamer :

Sortie de crise... Le monde d'abord !

Une manifestation aura lieu le vendredi, 1^{er} mai 2009. Surveillez votre courrier, toutes les coordonnées de la manifestation vous parviendront bientôt.

Règlement satisfaisant

STT de la Maison l'Échelon

En grève générale illimitée depuis le 1^{er} novembre 2008, les 80 syndiqué-es de la Maison l'Échelon (FSSS-CSN) ont gagné leur lutte pour le respect et la reconnaissance. Aux termes de plusieurs semaines de grève, ils sont rentrés au travail le 24 février dernier. Réunis en assemblée générale le jeudi, 19 février 2009, les salarié-es ont ratifié à 89 % la nouvelle convention collective. Le nouveau contrat de travail sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2011.

Des gains considérables

La question des salaires et celle du rattrapage salarial possédaient un caractère primordial pour les membres du syndicat et ils sont satisfaits du résultat : des syndiqué-es toucheront des augmentations salariales de 2,5 % pour chacune des quatre années du contrat, tandis que d'autres recevront 3 % de hausse pour 2007 et 2,5 % pour les trois années suivantes. Ainsi, les intervenants-animateurs et les surveillants de nuit classés au 4^e échelon recevront 14,98 \$ l'heure au 1^{er} avril 2010.



Devant L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal au début du conflit

Le rattrapage salarial des intervenants-animateurs varie de 14,5 à 21 %, celui des surveillants de nuit connaît une hausse de 10,5 à 20 %, tandis que le rattrapage des préposés-es à l'entretien ménager oscille entre 8,8 et 11,2 %. De plus, une prime de 0,50 \$ l'heure sera ajoutée aux préposés-es à l'entretien qui travailleront la nuit.

Le président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Maison l'Échelon,

René Charon, conclut en ces termes le règlement du conflit : « Nous n'avons pas le choix de débrayer. La négociation était complètement bloquée. Cet arrêt de travail nous a permis d'atteindre des objectifs que nous n'aurions pu obtenir autrement. Ceux-ci visaient notamment le rattrapage salarial pour les plus bas salariés, ce que nous avons réussi. »

Le cri du coeur des profs de l'UQAM

Une offre, on veut une offre !

Le Syndicat des professeur-es de l'Université du Québec à Montréal – CSN (SPUQ-CSN) demande à l'employeur qu'il effectue un dépôt complet de ses offres en réponse aux demandes syndicales. La direction refusant de le faire, les salarié-es ont décidé de débrayer.

La convention collective des professeur-es et maîtres de langue de l'UQAM est échu depuis le 31 mai 2007. Le syndicat a déposé ses demandes mais l'employeur s'obstine à ne pas répondre invoquant l'instabilité économique et structurelle de l'université. Bien que les difficultés que connaît

l'UQAM en ce moment ne doivent pas être prises à la légère, il est tout de même inconcevable que près de deux ans se soient écoulés sans qu'aucune réponse n'ait été donnée ! La principale demande du SPUQ-CSN porte sur l'embauche, étalée sur quelques années, de 300 nouveaux professeur-es. Ces embauches ramèneraient à un niveau plus acceptable le ratio professeur/étudiants. Le syndicat souhaite aussi obtenir la parité salariale avec les professeur-es des autres universités québécoises. Les revendications du SPUQ-CSN sont claires et justifiées, l'UQAM ne doit pas faire porter aux salarié-es le poids de ses déboires organisationnels.

Il faut négocier

Cette idée de refuser le dialogue parce qu'on a des problèmes ne tient pas la route. Est-ce plus sain de ne pas négocier en pensant parer les coups ? L'université a-t-elle peur de se faire rabrouer parce qu'elle oserait négocier des améliorations aux conditions de travail de ses salarié-es en ces temps de turbulences ? Peu importe qu'il y ait des problèmes, peu importe les demandes syndicales, négocier un contrat de travail est un droit reconnu. En refusant de le faire, l'université contrevient à ce droit et prive les quelque 1 000 professeur-es de connaître quelles seront leurs conditions de travail pour les années à venir. Nul ne peut prévoir l'issue de la négociation, mais il est urgent de mettre cartes sur table et d'entreprendre les pourparlers ●



Une des 4 journées de débrayages

Casino de Montréal

Un règlement SVP !

Bien que les agents de sécurité du Casino de Montréal aient tenté, encore une fois, d'établir un pont entre eux et l'employeur, aucune séance de négociation ou de conciliation n'a eu lieu.

Nous ne le dirons jamais assez : décréter un lock-out, à la toute fin d'une négociation qui s'était bien déroulée, à cause d'une demande surprise de l'employeur, est un événement invraisemblable. La direction

du casino veut changer les horaires de travail qui, depuis bientôt 10 ans, conviennent à tous et toutes. Proposition que refusent les agents de sécurité. Ils ne veulent pas accepter des horaires de travail qui détérioreraient leur qualité de vie. En lock-out depuis le 27 août 2008, ils multiplient les actions de visibilité afin de transmettre partout le message suivant : On veut un règlement !



Les agents sur le pont Jacques-Cartier

Journal de Montréal

Sur l'autoroute de l'information

Depuis qu'il a cadenassé les 253 artisans du *Journal de Montréal*, le 24 janvier dernier, Pierre-Karl Péladeau ne cesse de clamer sur toutes les tribunes, et dieu sait s'il en a, qu'une des raisons pour lesquelles il a rompu unilatéralement les discussions avec le syndicat est que celui-ci ne veut rien entendre de s'adapter aux nouvelles réalités dues au développement des technologies de l'information. Balivernes !

Le projet de convention collective préparé par le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* - CSN (STIJM-CSN) pour la négociation contient, entre autres, une demande d'élargissement de la juridiction du STIJM-CSN à toutes les plateformes actuelles ou futures utilisées par l'employeur. En d'autres termes, le syndicat, loin de se prononcer contre le développement multiplateformes, désire que les travailleuses et les travailleurs oeuvrant dans ces nou-

veaux secteurs soient syndiqués et qu'ils bénéficient de conditions de travail toutes aussi avantageuses que les leurs. Alors, c'est quoi le problème de Pierre-Karl ? Serait-ce qu'il ne veut tout simplement pas d'élargissement syndical ? Serait-ce qu'il souhaite que les salarié-es gravitant dans la sphère des nouvelles technologies de l'information qu'il détient aient des conditions de travail médiocres, qu'ils soient mal rémunérés, qu'ils n'aient pas de vacance, pas de régime d'assurances et pas



Au lancement du livre de René Angélil

de fonds de pension ? Sans présumer des réponses, on peut fort bien imaginer qu'il y réfléchit. Il ne serait pas étonnant de découvrir que les grandes déclarations de non collaboration à l'endroit du syndicat étaient du camouflage de la part de Pierre-Karl Péladeau.

En action

Le STIJM-CSN poursuit son chemin vers une vraie négociation. Sur l'autoroute de l'information, il prend toutes les sorties : gala Star Académie, lancement du Livre de René Angélil, manifestation devant les bureaux de Quebecor, diffusion de tracts à la sortie du métro ... Partout où il peut se faire voir et entendre, le syndicat est là. L'hiver tire à sa fin mais le conflit lui ne semble pas prendre la même tendance ! Mais peu importe la saison, les actions se poursuivront, car hiver comme été, une pancarte ça ne porte pas de foulard !



Devant la Caisse de dépôt et placements du Québec

Coup de théâtre au Sheraton Four points Annonce de fermeture !

C'est avec stupeur et consternation que les grévistes du Sheraton Four Points ont reçu, le 23 février dernier, une lettre de l'employeur annonçant leur mise à pied permanente à cause de la fermeture définitive de l'hôtel le 17 avril prochain. Ultime tentative d'intimidation ou réelle décision de l'employeur de mettre fin à ses activités hôtelières ? Le syndicat n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de répondre à cette question mais les membres refusent d'accepter que leur désir de négocier une convention collective serve de prétexte au patron pour mettre la clé dans la porte.



« On t'aime Boss !!! »

Du cœur au ventre

Les grévistes ont encaissé « l'annonce » et ont repris le sentier de la résistance avec tout le courage qu'on leur connaît. Le piquetage quotidien est maintenu sans interruption et les activités de visibilité sont incessantes. En février, les syndiqués-es ont, entre autres, visité des hôtels de la chaîne dans les villes de Cambridge, Hamilton, Oakville et Whitby en Ontario. Ils ont offert à l'employeur des cœurs remplis d'amour à l'occasion de la Saint-Valentin ! En mars, ils ont préparé et servi un repas de solidarité à des dizaines de militants, salarié-es et élu-es de la CSN. Ils ont participé aux événements intersyndicaux de la région de Montréal. Toutes ces activités s'inscrivent dans un plan de travail et d'action « serré » ayant pour objectif principal la signature de la convention collective. Dans la même foulée, le secteur de l'hôtellerie de la Fédération du Commerce - CSN et le CCMM continuent la série d'actions afin d'accélérer les négociations dans tous les hôtels qui n'ont pas encore signé de nouvelle convention collective dans le cadre de la négociation



Visite du TWU

pée 2009. Le syndicat a reçu l'appui du Telecommunications Workers Union (TWU), syndicat pancanadien comptant près de 15 000 membres. Les délégués, réunis en congrès à Montréal, sont venus visiter les grévistes sur la ligne de piquetage et ont offert près de 2 000 \$ en don. Aussi, la campagne du 25 \$ de solidarité étant relancée, le STT Sheraton Four Points acceptera vos dons avec empressement.

De plus, le Syndicat des travailleuses et travailleurs Four Points Sheraton investit énormément de temps et d'énergie à se défendre contre les centaines d'outrages au tribunal déposés par l'employeur et poursuit toujours ses démarches juridiques afin de faire condamner celui-ci pour utilisation de briseurs de grève. Malgré tous les obstacles à la négociation placés sur le chemin, les militants et les militantes du Sheraton Four Points persévèrent, s'organisent et les surmontent ... Solidarité !

BBQ de solidarité



En février, le STT Sheraton Four Points, le Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal et le SEE de la Société des casinos du Québec - unité agents de sécurité, ont réunis leurs membres pour un BBQ de solidarité devant le Casino de Montréal. Ces trois syndicats, en grève générale illimitée et en lock-out, ont partagé une petite bouffe et de gros encouragements !

28 avril Perdre sa vie à la gagner

Le 28 avril prochain aura lieu la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. En cette journée de commémoration, reconnue et soulignée dans 14 pays dont le Canada, nous rendons hommage aux femmes et aux hommes tués, blessés ou malades à cause du travail. Dans le monde, des milliers de personnes meurent chaque jour des suites d'accidents ou de maladies du travail. Au Québec, en 2008, 195 travailleuses et travailleurs ont ainsi perdu la vie.

Négligence et improvisation

Lorsque la CSST enquête sur un accident mortel, il en ressort, plus souvent qu'autrement, que les

employeurs ont fait preuve de négligence et d'improvisation quant au respect des normes en santé et sécurité. Ils sont, entre autres, fréquemment blâmés pour avoir effectué des opérations dangereuses ou érigé des installations déficientes. Pour plusieurs d'entre eux, la prévention est un terme qu'ils préfèrent ignorer car cela engendre des coûts. Cet esprit à courte vue les empêche de mettre sur pied des mécanismes visant à assurer des milieux de travail sains et sécuritaires respectueux envers ceux et celles qui fournissent leur force de travail. Il faut donc poursuivre le travail sur l'élimination des dangers à la source et continuer à demander l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail à tous les secteurs d'activité. Il faut aussi



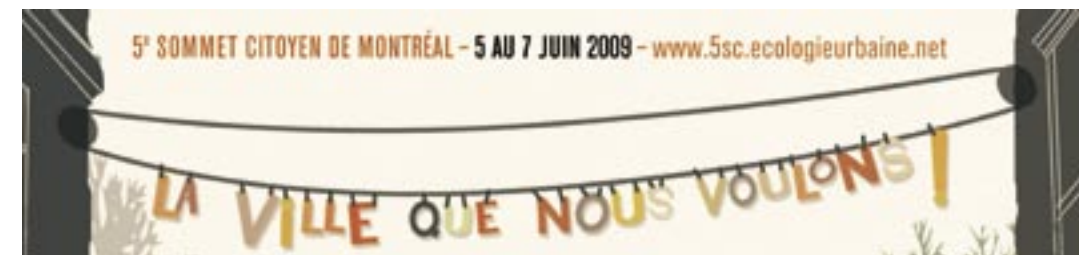
Une bougie pour se souvenir

maintenir ou augmenter l'action syndicale, telle que de négocier des clauses de conventions collectives qui permettent du temps de libération pour agir en santé et sécurité.

Se souvenir

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN invite les membres des syndicats affiliés à souligner la

journée du 28 avril en portant un ruban noir (des rubans, affiches et dépliants seront envoyés dans les syndicats par la CSN) et en allumant une bougie dans un endroit passant de l'entreprise ou de l'établissement, et ce, en souvenir de tous ceux et celles qui ont perdu leur vie à la gagner ●



C'est sous le thème « La ville que nous voulons ! » que se tiendra, les 5, 6 et 7 juin prochain, à l'Université du Québec à Montréal, le 5^e Sommet citoyen de Montréal. Organisé par une quinzaine d'organismes partenaires, dont le CCMM-CSN, le 5^e Sommet citoyen de Montréal s'inscrit dans la foulée des grands rendez-vous des forums sociaux mondiaux et des forums sociaux régionaux. Il se veut une contribution concrète à la tenue du 2^e Forum social québécois prévue à l'automne prochain.

L'année 2009 en est une d'élections municipales. Dans ce

contexte électoral, le sommet sera, pour les citoyennes et les citoyens, les organismes communautaires et pour les groupes populaires et syndicaux, un espace privilégié pour s'exprimer, resserrer les liens et échanger sur les enjeux urbains reliés aux thématiques de l'heure : économie, aménagement urbain, justice, environnement, démocratie et culture. Par le biais, entre autres, de tables rondes, d'ateliers et de conférences, tous et toutes auront l'opportunité de faire entendre leur voix. De plus, puisque le sommet se veut un instrument générateur d'idées et porteur de

changements en dehors de ses murs, les orientations communes qui y seront dégagées se transporteront jusqu'aux candidates et candidats qui brigueront les suffrages en novembre 2009.

Des faits et des actions

Bien que les bons coups des sommets antérieurs n'aient pas fait l'objet de sorties médiatiques avec tambours et trompettes, il est de mise de rappeler que c'est à la suite d'une proposition émanant du premier sommet, en 2001, que la Ville de Montréal a adopté une résolution pour appliquer le protocole de

Kyoto à l'échelle municipale. Dans la même veine, la décision d'implanter un budget participatif pour l'arrondissement Plateau Mont-Royal et l'adoption de la Charte montréalaise des droits et responsabilités sont directement liées aux propositions issues du 3^e sommet.

Comment participer ?

Le conseil central convie donc tous les amoureux et toutes les amoureuses de la Ville de Montréal à participer à ce 5^e Sommet citoyen afin de dire haut et fort la ville qu'ils veulent ! Toutes les modalités de participation, la programmation, et plus encore, sont accessibles sur le site Internet de l'événement ●

www.5sc.ecologieurbaine.net

Accords économiques avec un régime de terreur

Relations Canada et République de Colombie

En février dernier, 4 représentants et représentantes de la Coalition des mouvements sociaux de la Colombie (COMOSOC) ont participé à une tournée pancanadienne afin de mettre en lumière les impacts négatifs qu'aura, selon eux, l'accord de libre-échange signé le 21 novembre 2008, entre le Canada et la République de Colombie. Dans le cadre de cette tournée, une rencontre avec les organisations syndicales du Québec a eu lieu le 16 février. Le CCMM y était.

Maria del Carmen, présidente du Syndicat national des travailleuses et travailleurs de la santé de la Colombie (ANTHOC) et Yolanda Becerra, directrice nationale de l'Organisation féminine populaire (OFFP), ont livré des témoignages plus que trou-



Maria del Carmen

blants sur l'état du non-respect des droits humains dans ce pays d'Amérique latine. Le quotidien des femmes et des hommes de plusieurs sphères de la société civile y est truffé de violations des droits sociaux et économiques. Les représentantes et les représentants d'organisations sociales et syndicales, ainsi que leurs entourages, sont cruellement touchés par le harcèlement, les menaces et les exécutions pratiqués par les brigades paramilitaires. Malgré une décision du Tribunal permanent

des peuples accusant le gouvernement de la Colombie de crimes contre l'humanité (voir *Unité* de novembre 2008), le régime de terreur est toujours en vigueur. Les représentants de la COMOSOC considèrent que l'application de l'accord de libre échange inscrirait le Canada au registre des complices de ce régime. Et c'est pour cette raison que la COMOSOC demande à toutes les organisations progressistes canadiennes d'interpeller le gouvernement fédéral



Yolanda Becerra

afin que ces accords économiques ne se concrétisent pas. La coalition demande aussi de soutenir la création d'un observatoire permanent des droits humains Canada-Colombie.

Le conseil central vous invite à transmettre une lettre au député fédéral de votre circonscription lui demandant de se prononcer contre la ratification, par la Chambre des communes, de l'accord de libre-échange signé entre le Canada et la Colombie. Toutes les modalités et une lettre-type sont accessibles sur le site Internet du Comité pour les Droits Humains en Amérique Latine (CDHAL) ●

www.cdhal.org



Colloque sur les politiques d'approvisionnement responsable 2009

« Une société durable, ça PAR de nous »

Les 23 et 24 avril prochains, se tiendra la deuxième édition du Colloque sur les politiques d'approvisionnement responsable (PAR) ayant pour thème « Une société durable, ça PAR de nous ». Ce colloque est organisé par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM).

Qu'est-ce qu'une PAR ?

Une politique d'approvisionnement responsable a pour but de fixer des critères économiques, environnementaux et sociaux encadrant les achats effectués par

une organisation. Lorsque celle-ci adopte une PAR, elle s'assure que ses achats se feront dans le respect des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs, de l'ensemble des droits humains et de l'environnement. Les entreprises offrant des produits et services devront donc se conformer à la politique de cette organisation s'ils veulent compter parmi ses fournisseurs. Bien plus qu'une simple convention de nature économique, une PAR est le reflet de toute une philosophie fondée sur la responsabilité sociale des entreprises et contribue au développement d'une économie orientée

vers le développement durable et respectueuse des autres.

Le colloque

Adopter une PAR implique beaucoup d'enjeux et ne se fait pas à l'aveuglette. Il faut d'abord se renseigner convenablement sur les facteurs sociaux, économiques et environnementaux que l'on souhaite voir respecter afin d'assurer le bon déroulement des démarches.

Le colloque accueillera donc plusieurs experts qui aborderont des sujets tels le respect des droits des travailleuses et des travailleurs, les droits humains, la

législation et la démarche volontaire des entreprises.

Le CCMM et la CSN sont membres du CISO et du CQCAM et participeront à ce colloque. Le CCMM lors de son dernier congrès, en juin 2007, a été un des premiers organismes affiliés à la CSN à avoir produit une déclaration d'engagement. Il fera un pas de plus en ce sens en produisant, dans les mois à venir, une PAR inspirée de celle adoptée par la CSN lors du conseil confédéral de mars dernier ●

www.ciso.qc.ca/colloquePAR09

Oser en français

La CSN va de l'avant

Les préoccupations de la CSN en matière de francisation ne datent pas d'hier. En 1951, une résolution du congrès de la CSN réclamait que « *Les indicateurs de route soient écrits en français uniquement, donnant ainsi un caractère plus français à notre province.* » Près de soixante années plus tard, la plus grande ville française des Amériques nous accueille toujours avec des panneaux bilingues !



L'adoption, par l'Assemblée nationale, le 26 août 1977, de la Charte de la langue française (loi 101), affirmait sans équivoque que le français est la langue commune utilisée dans toutes les sphères de la vie au Québec. Bien que des progrès aient été réalisés depuis ce temps, nous devons reprendre l'offensive pour assurer la primauté du français au Québec, entre autres, dans l'affichage, dans l'enseignement et en milieu de travail et pour ce faire, la CSN va de l'avant.

En effet, depuis l'automne dernier, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles (MICC), la CSN a mis sur pied un Service-conseil en francisation qui a comme objectif de soutenir les syndicats oeuvrant à la promotion du français dans



leur milieu de travail, par exemple, dans le cadre d'un comité de francisation ou dans l'organisation de cours de français pour les personnes issues de l'immigration.

Pour Michel Trépanier, conseiller syndical responsable de ce dossier à la CSN, « *C'est d'abord parce qu'il contribue à bâtir la solidarité que le travail de francisation est important. Lorsqu'on parle la même langue, on peut échanger sur ce qui nous rassemble et ainsi mieux organiser notre action.* » Aussi, la diminution des risques d'accident du travail, l'amélioration du travail en équipe et un meilleur partage des connaissances sont autant de raisons pour oser en français.

Fait à noter, au Québec, plus de 240 000 personnes travaillent dans des entreprises sous compétence fédérale (télécommunications et radiodiffusion, secteur bancaire, transport interprovincial et aérien). Pour ces travailleuses et travailleurs, le droit de travailler en français ne repose que sur la bonne volonté de leur employeur puisque la Charte de la langue française ne s'applique pas à eux. La CSN a d'ailleurs appuyé un projet de loi déposé par le Bloc Québécois afin de corriger cette inéquité ●

Le Service-conseil en francisation - CSN peut être rejoint par téléphone : 514 529-4950 ou par courriel: francisation@csn.qc.ca

Données du recensement de 2006 :

- À peine 27 % des travailleurs immigrants récents du Québec peuvent soutenir une conversation en français seulement.
- 74 % des résidents de la ville de Montréal déclaraient utiliser le plus souvent le français (seul ou avec une autre langue) au travail.
- Près d'une personne sur quatre (24,6%) travaillant sur l'île de Montréal utilise uniquement ou principalement l'anglais au travail.

Ne les oublions pas

28 avril

Journée internationale
de commémoration
des personnes tuées
ou blessées au travail



Pour que leur souvenir
nous aide à améliorer
la santé et la sécurité au travail

